



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Laure ALEPUZ

SERVICE COMPTABILITE FINANCES

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET
DES FINANCES

N°D26-DGRF-214

**OBJET: BUDGET PRINCIPAL – M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – DECISION BUDGÉTAIRE
MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE - VIREMENT DE
CRÉDITS N°2-2026**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2022E-59-FIN en date du 23 juin 2022 portant sur la mise en place par anticipation de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement ;

Vu la délibération n°2026C69DGRF du 23 avril 2026 adoptant le règlement budgétaire et financier de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements comptables par virement de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement pour faire face aux besoins des services au titre de l'exercice 2026 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De procéder, en virement de crédits n°2-2026 pour le Budget Principal, aux mouvements de crédits comme détaillés ci-dessous ;

AR Prefecture

047-200068930-20261019-D26_DGRF_214-AR
Reçu le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026

Section d'investissement - DEPENSES

Opérations	Libellé Opération	Nature	Libellé Nature	Fonction	Crédit du stade DEPENSES
1011	Aménagement ZAE				- 12 100,00
1011	Aménagement ZAE	217538	Autres réseaux	611	- 9 000,00
1011	Aménagement ZAE	21728	Autres agencements et aménagements	611	- 3 100,00
1043	Extension du parking - MSP St Sylvestre				12 100,00
1043	Extension du parking - MSP St Sylvestre	21538	Autres réseaux	414	12 100,00
TOTAL					0,00

2°) – De préciser qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil communautaire qui suit cette décision ;

3°) – De charger Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ;
- à Madame le Comptable de la Collectivité.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19/10/2026



Le Président

Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 19 octobre 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 19 octobre 2026
Publié ou Notifié le : 19 octobre 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com